

Mme Claire COURTADE
co-secrétaire de la section Solidaires Douanes de Lyon

à

Madame Anne CORNET
directrice interrégionale
d'Auvergne-Rhône-Alpes
6 rue Charles Biennier
BP 2353
69215 LYON CEDEX 02

Objet : Déménagement et réforme RI – question en suspens de la prime de restructuration

Madame la directrice interrégionale,

La présentation du projet de déménagement de la Recette Régionale de Lyon, déménagement nécessité selon vous par la mise en place de la réforme des Recettes Interrégionales (RI), a été discutée à l'automne 2016 dans le cadre de groupe de travail et réunion plénière CHS-CT dans un premier temps, en CTSD dans un second temps.

Ces diverses réunions m'avaient amenée à plusieurs reprises à vous interroger, vous-même et M. REGARD, sur la possibilité de versement d'une prime de restructuration. Nous nous trouvions, en effet, dans le cadre d'une restructuration avec déménagement induit par cette dernière, déménagement amenant à un changement de commune. Tous les critères étaient donc réunis pour que les agents de la Recette Régionale soient éligibles au versement de cette prime.

Il m'avait alors été répondu, aussi bien par M. REGARD que par vous-même, que la question serait transmise à la Direction Générale.

De leur côté, les agents de la Recette Régionale vous ont fait parvenir le 8 décembre 2016 une pétition reprenant cette même demande.

Plusieurs mois se sont maintenant écoulés et ni mon organisation syndicale, ni les agents de la Recette Régionale de Lyon n'ont à ce jour reçu de réponse de votre part à leurs légitimes interrogations.

Je réitère donc notre demande concernant le versement de cette prime de restructuration, espérant cette fois-ci recevoir une réponse.

Vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Madame la directrice interrégionale, l'expression de ma considération distinguée.

Pour Solidaires Douanes,
La co-secrétaire de la section de Lyon

